



Mairie de Longecourt en Plaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LONGECOURT, le 28 JUIN 2021

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous demande de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra **salle de la Mairie** le :

LUNDI 5 JUILLET 2021 à 19 HEURES

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE & RESPECT DES GESTES BARRIERES

ORDRE DU JOUR

Personnel communal :

Renouvellement du contrat d'apprentissage

Salle polyvalente :

Avancement du projet de réhabilitation

Demande de subvention auprès de la Région

Souscription d'une assurance Dommages Ouvrage

Achat d'un totem publicitaire

GRDF : Redevance occupation du domaine public

Projet territoire Communauté de Communes :

Examen des fiches actions

Démocratie participative :

Résultats du questionnaire

Police Municipale :

Examen d'une proposition intercommunale

Informations sur le projet de plantation d'une haie et d'un jardin partagé

Informations diverses

Questions diverses

Veuillez agréer, l'expression de mes salutations distinguées.



Maire

Eric DE LAMARLIERE

Zéro Phyto Commune engagée !

Place de la Mairie 21110 LONGECOURT EN PLAINE

Tél. : 03.80.79.10.10 – Fax : 03.80.79.10.11 – Mail : longecourt.mairie@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

Présents : M. DE LAMARLIERE Eric Maire, Mmes BOUCHET-GELIN Amélie, FORNER Nicole, adjointes, MM. DONARD Rémy, MURANO Paul, adjoints, Mmes CHOCHON-LATOUCHE Josiane, HEMAIRIA Zineb, LIMBARDET Marie-Béatrice, SEIGNEZ Marianne, MM., MOULART Pascal, SOULIER Jean-Marc, TUPIN Florent, VEYSSE Francis

Excusés : Mme PROST (pouvoir à M. MURANO), M. BUTHIOT (pouvoir à M. TUPIN).

Secrétaire de séance : M. TUPIN Florent est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente a été signé par les conseillers municipaux.

M. le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 1) Projet de haie et jardin partagé : décision du conseil municipal & demandes d'aides au conseil régional
- 2) Choix de la forme de consultation des habitants sur la question d'extinction nocturne de l'éclairage public
- 3) Demandes de subventions 2021 formulées par des associations

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ajout de ces 3 points.

ORDRE DU JOUR

1) Personnel communal : renouvellement d'un contrat d'apprentissage

M. le Maire rappelle qu'un contrat d'apprentissage a été signé le 26 octobre 2020 jusqu'au 31 août 2021, dans le cadre d'une préparation à l'obtention du CAP Agricole jardinier paysagiste. L'agent a obtenu son CAP et souhaite poursuivre sa formation pour l'obtention d'un Brevet professionnel « travaux d'aménagements paysagers ».

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'apprentissage de cet agent affecté au service technique. Sa base de rémunération pour la période du 1^{er} septembre au 31 janvier 2022 sera 39 % du SMIC (personne mineure), et pour la période du 1^{er} février au 31 août 2022, 51 % du SMIC (personne majeure).

D'autre part, le Conseil est informé que, par suite du départ d'un adjoint technique territorial au 1^{er} août 2021, un candidat a été choisi ; il sera recruté par voie de mutation.

2) Réhabilitation salle polyvalente

Avancement du projet :

Pour donner suite à la présentation du projet par le cabinet d'architecte ROUX le 23 juin dernier, ce projet est présenté au Conseil.

Il est décidé de terminer la phase Avant-projet détaillé lors d'une réunion semaine 28. La phase pour le dossier de permis de construire débutera à compter du 15 juillet 2021 ; s'agissant d'un établissement recevant du public, la consultation et l'avis de la commission de sécurité, d'accessibilité et du service d'incendie et de secours sont obligatoires ; par conséquent le délai d'instruction de ce dossier peut aller jusqu'à 5 mois. La consultation des entreprises pourrait être lancée en octobre 2021 et un début des travaux en janvier 2022.

Rénovation énergétique :

La rénovation énergétique du bâtiment peut bénéficier du programme d'aide de la Région « EFFILOGIS », tant pour la phase « études » que pour la phase « travaux ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté pour financer ce projet ; il autorise le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

Souscription d'une assurance « dommages ouvrage »

L'assurance « dommages ouvrage » est une garantie obligatoire pour les dommages graves à la construction, en cas d'atteinte à la solidité ou d'impropriété à la destination de l'immeuble. La commune est assurée pour l'ensemble de son patrimoine auprès de GROUPAMA GRAND EST. Une proposition a été faite pour cette garantie supplémentaire (entre 5.100 et 6.100 € TTC) ; cette proposition sera affinée en fonction des éléments transmis (état actuel du bâtiment, projet de réhabilitation définitif).

Une garantie complémentaire des dommages immatériels, de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables ainsi que les dommages affectant la solidité des existants du fait des travaux est estimée à un surcoût de 465 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte par 14 voix POUR 1 abstention (M. MOULART), la proposition de GROUPAMA pour l'assurance dommages ouvrage et la garantie complémentaire ; il autorise le Maire à signer les documents nécessaires à intervenir.

3) Achat d'un totem publicitaire

M. le Maire rappelle la décision du Conseil municipal en 2020 de remplacer le totem des enseignes des commerces de la Grande Ferme. La Commune avait alors adhéré au groupement d'achat proposé par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour cet équipement.

La proposition faite dans le cadre du groupement d'achat par AVS s'élève à 9.770 € HT (14 plaques + éclairage intérieur LED)

Une proposition indépendante de ce groupement nous a été faite par Enseignes & Lumières pour un montant de 5.156 € HT (16 plaques + éclairage intérieur LED).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat du totem pour les commerces de La Grande Ferme auprès de Enseignes & Lumières par 14 voix POUR, 1 abstention (BOUCHET-GELIN Amélie). Il autorise le Maire à signer le devis correspondant. Il décide à l'unanimité de prévoir une signalétique pour le commerce de la Boucherie ESNAULT ; une proposition sera demandée au même prestataire.

4) Redevance occupation du domaine public

M. le Maire informe que des ouvrages de distribution de gaz naturel occupe le domaine public : en l'occurrence, il s'agit de 4030 mètres de canalisation. Conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007, toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance (RODP). En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité à GRDF (Gaz Réseau Distribution France), le paiement de cette RODP. Il autorise le Maire à émettre un titre de paiement pour percevoir cette redevance.

5) Projet territoire Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise

Les propositions de Fiches Actions de la Communauté de Communes ont été diffusées à chaque conseiller.

Le Conseil décide d'émettre les avis suivants :

Fiche 1 C Maitrise de la demande en énergie : Avis défavorable à l'intervention de la Communauté de Communes dans cette action (refus d'une strate supplémentaire)

Fiche 4 A Prévention de la délinquance : Avis favorable à la mise en place d'une police intercommunale

Fiche 6 A Equipements sportifs : Avis favorable à un équipement sportif intercommunal (gymnase)

Fiche 8 A Entretien de la voirie : Avis défavorable à l'intervention de la Communauté de Commune dans cette action

Fiche 11 A Aménagement des gares : Avis défavorable à l'intervention de la Communauté de Commune dans cette action (domaine de la SNCF)

Fiche 11 C Pistes cyclables : Avis favorable à l'aménagement intercommunal d'accès aux pistes en bord de canal, d'accès à Genlis

6) Démocratie participative

La commune a reçu 105 retours du sondage réalisé pour les projets d'aménagements et de sécurisation routière.

Ont recueilli majoritairement :

Question 1 : Aménagement entrée Longecourt, en venant de Tarsul (RD 25) :
Réalisation de plateaux surélevés et d'éclairage au sol si des aides sont possibles

Question 2 : Entrée de Longecourt en venant d'Aiserey (RD 968) : Déplacement du panneau d'agglomération au niveau de la Rue de la Saunoise, conformément à la décision du Conseil municipal du 2 novembre 2020

Question 3 : Aménagement du rond-point : réalisation de plateaux surélevés au niveau des passages pour piétons pour couper l'effet de ligne droite actuellement dans le sens Aiserey vers Dijon

Question 4 : Priorités à droite dans la commune : Défavorable

Les services du Conseil Départemental (gestionnaires des voies RD 25 & RD 968) ont indiqué que les bandes rugueuses étaient interdites en agglomération. Sont à privilégier les rétrécissements de largeur de chaussée. Nous attendons une proposition pour « ovaliser » le rond-point afin de supprimer l'effet de ligne droite en venant d'Aiserey.

M. le Maire précise que des travaux d'eau potable vont être réalisés par le SINOTIV'EAU route de Genlis. Le Conseil Départemental a envisagé de refaire la chaussée mais il serait opportun d'étudier en amont une modification de la largeur des trottoirs.

Des riverains de la RD 968 déplorent les nuisances sonores importantes en raison d'une forte circulation mais aussi d'une vitesse excessive...

7) Police Municipale

M. le Maire fait part d'une proposition du Maire de Thorey en Plaine pour la création d'une police intercommunale entre Aiserey, Izeure, Longecourt et Thorey. Afin de poursuivre l'étude pour ce projet, le Conseil Municipal doit se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable pour mener cette étude, par 13 voix POUR, 2 abstentions (F. VEYSSE, E. DE LAMARLIERE).

Une décision pour la mise en place de ce dispositif interviendra lorsque tous les éléments seront connus (financiers, organisation, etc...).

8) Informations projet de plantation d'une haie et d'un jardin partagé

Le jardin partagé nécessitant une superficie relativement importante, le projet est axé sur un jardin pédagogique (en lien avec les scolaires) dans la parcelle 842, rue du Meix, sur environ 250 m².

La possibilité d'une haie bocagère n'est pas retenue puisqu'elle n'est pas aidée par le Conseil régional Bourgogne Franche Comté.

La plantation de 15 arbres fruitiers et d'arbustes fruitiers ainsi que la mise en place de signalétique est décidée.

Un plan détaillé du projet sera présenté au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté pour financer ce projet ; il autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.

9) Consultation extinction nocturne éclairage public

Il est décidé de consulter les habitants de la commune par sondage pour la proposition d'extinction nocturne de l'éclairage public. Ce sondage sera diffusé à la rentrée, au mois de septembre 2021. Il sera demandé aux habitants s'ils sont ou non d'accord avec ce projet et s'ils ont des commentaires à formuler

10) Demandes de subventions

M. le Maire fait part de 3 demandes de subventions formulées par des associations :

- Association SCRAP EN PLAINE Montant sollicité 200 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide par 8 voix d'allouer la somme de 50 € pour 2021.

- Association ATOUT JOCKER : propose de refaire l'intérieur de la Maison des Associations avec la fourniture de matériaux par la commune. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité : pour la simplification administrative, la Commune délivrera à l'association un bon d'achat auprès de WELDOM à AISEREY, pour l'achat de ces fournitures. La facture sera mandatée directement par la Mairie.

- Association Cercle Bouliste Longecourtois : c'est une association créée en 2021, issue de la scission de la section boules du Club de l'Amitié.
Montant sollicité : 950 € pour les frais d'inscription et d'hébergement pour une rencontre nationale de pétanque qui se déroule dans le Sud de la France. Le Conseil Municipal, vote par 13 voix CONTRE (1 abstention F. VEYSSE, JM SOULIER ne participe pas au vote car adhérent de cette association).
Cette association a également refait le local des « boulistes » ; le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le remboursement des fournitures et dépenses engagées par l'association pour ces travaux.

M. le Maire précise que pour l'attribution des autres subventions, il sera nécessaire d'appliquer ces règles en tenant compte du nombre d'adhérents de la commune et des projets (les manifestations ou déplacements à l'extérieur de la commune ne seront pas subventionnés).

11) Informations diverses

Organisation du 14 juillet :

Une cérémonie se tiendra à 10 h 30 suivie d'un apéritif sous le préau, derrière la mairie ; moment convivial qui permettra des échanges sur les projets en cours.

Terrain de vélocross : sa réalisation est en cours

Illuminations de Noël :

La commande de nouvelles illuminations sera finalisée dans les prochains jours.

Conseil d'école du 24 juin 2021 : Les prévisions d'effectifs à la rentrée de septembre 2021 sont légèrement en baisse ; aucun impact sur le nombre de classes.

Chemin le long de l'Oucherotte : un projet sur la biodiversité est en cours avec les scolaires, en partenariat avec le Syndicat du Bassin Versant de la Vouge, qui assure la gestion des rivières

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 10.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a cursive name and a horizontal line underneath.